RÔLE DES ENTREPRISES DANS LA GESTION DES ORDURES MENAGERES DANS LA COMMUNE D'ADJAME A ABIDJAN (COTE-D'IVOIRE)

BALLY CLAUDE KORE, Enseignant-Chercheur, Maître-Assistant, *Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire). Département d'Anthropologie et de Sociologie.*

Spécialité : Socio-Anthropologue des Organisations et du travail.
ballyclaudekore@gmail.com

Résumé

L'article présente les résultats d'une étude menée le 10 août 2018 à septembre 2018 dans deux entreprises chargées du ramassage des ordures ménagères dans la commune d'Adjamé. L'étude vise à analyser le rôle de ces entreprises dans la gestion des ordures ménagères. L'échantillon a porté sur 84 agents sur 261 que comptent les entreprises, soit 32,18 % des effectifs des agents. Les résultats de l'étude montrent qu'en dépit de l'existence de ces entreprises, la collecte des ordures ménagères est irrégulière, du fait du nombre insuffisant des prestataires de collecte à Adjamé. Ils indiquent aussi que l'irrégularité de la collecte des ordures ménagères est liée à la non-exécution effective des tâches confiées aux employés.

Mots-clés : *Adjamé, gestion, ordures ménagères, entreprises.*

Abstract

The article presents the results of a study conducted on 10 August 2018 and ended in September 2018 in two companies responsible for collecting household rubbish in the commune of Adjamé. The study aims to analyze the role of these companies in the management of household waste. The sample included 84 out of 261 agents in companies, or 32.18% of the officer workforce. The results of the study show that despite the existence of these companies, the collection of irregular household waste due to the insufficient number of collection providers in Adjamé. They also indicate that the irregularity in the collection of household waste is related to the actual non-performance of the tasks entrusted to employees.

Keywords: *Adjamé, management, household waste, businesses.*

Introduction

Abidjan s'étend sur une superficie de 57 725 km^2, soit 17,9% du territoire national (INS, RGPH, 2014). Elle est, à l'image d'autres grandes agglomérations africaines, confrontée au problème de gestion des ordures ménagères. En 2001, la Direction du cadre de vie (DCV) estimait une production de déchets ménagers à près de deux millions de tonnes, avec un taux de collecte d'environ 50 % ; ce qui est bien loin de la période de 1998 au cours de laquelle les ordures ménagères étaient collectées dans près de 70% des ménages urbains. Aujourd'hui, les autorités ivoiriennes, s'appuyant sur l'expérience acquise en gestion des déchets pendant la période de la Société Industrielle des Transports Automobiles Africains (SITAF) se sont

dotées d'outils politiques de gestion des déchets pour la ville d'Abidjan. Pendant la période provisoire de gestion par une société d'Etat, l'intervention de la classe politique a empêché la mise en œuvre de certains principes et composantes de cette politique. La chaîne de gestion des ordures ménagères se caractérise par l'implication de nombreux intervenants. Les responsabilités de ces acteurs sont définies, mais sont parfois contestées. Les rapports entre intervenants sont problématiques. A l'heure actuelle, la ville d'Abidjan, qui est censée être le maillon le plus important de cette chaîne, semble être marginalisée. Le rôle actif du ministère de l'environnement est ainsi remis en cause. ASH international, grâce à sa position monopolistique, s'est donné des assises financières solides qui lui ont permis d'organiser sa survie politique. Il est le principal acteur de la gestion de la collecte des ordures ménagères. L'entreprise dispose de véhicules amortis et mal entretenus (40,70 % des véhicules sont en panne). Elle n'a pas intégré dans la chaîne de collecte les pré-collecteurs, les récupérateurs et les recycleurs, en dépit des dispositions politiques en vigueur. La décharge proposée n'a pas encore été aménagée. Les ménages, peu impliqués dans le cadre du processus décisionnel, sont devenus apathiques ; ce qui explique l'échec de l'initiative récente de distribution des sacs à ordures. La caducité du cadre législatif et réglementaire, mais aussi du régime de financement, limite la couverture des coûts des activités. A Abidjan, la commune d'Adjamé fait partie des espaces mal desservis par les véhicules de collecte des ordures ménagères. Elle connait une importante croissance démographique et spatiale. Cette croissance, associée à l'augmentation du nombre de marchés, pose de sérieux problèmes de gestion des ordures, non seulement aux responsables municipaux, mais aussi aux populations. L'irrégularité de la collecte des ordures contraint les citadins à créer des dépotoirs « sauvages » dispersés dans toute la commune. Ces dépotoirs contribuent à la pollution de l'environnement. Ils sont des lieux favorables au développement des vecteurs et agents pathogènes (mouches, moustiques, rongeurs). La problématique de l'insalubrité se pose avec acuité dans la commune d'Adjamé. Les problèmes de gestion des déchets ménagers solides et liquides rend malsain l'environnement. La gestion des ordures ménagères est l'un des services de base au sein d'une communauté. A Adjamé, malheureusement, ce service est peu fonctionnel. Il se pose ainsi de graves problèmes d'insalubrité, d'hygiène, de dégradation du cadre de vie des populations et de santé publique. Ce constat général nous amène à nous poser la question suivante : quels sont les acteurs impliqués dans la gestion des ordures ménagères à Adjamé ? Comment s'organisent et fonctionnent-ils ? Comment se caractérise la collecte des ordures ménagères ? Les entreprises en charge de la gestion des ordures ménagères dans la commune d'Adjamé jouent-t-elles leur rôle ? Pour répondre à cette préoccupation, l'étude est structurée en trois

points : les caractéristiques sociodémographiques des employés des entreprises de collecte des ordures, l'organisation et le fonctionnement des entreprises et les facteurs de gestion de la collecte des ordures ménagères.

1. Méthode d'investigation

Adjamé compte une multitude d'acteurs impliqués dans la collecte des ordures ménagères. Mais nous avons choisi d'enquêter les agents de deux entreprises privées : Lassire Déchets Service (LDS) et Villers Service Côte d'Ivoire (VS-CI). Le choix de ces deux entreprises repose sur la qualité de leurs services et surtout le cadre juridico-social qui confirme leur crédibilité vis-à-vis de l'Etat de Côte d'Ivoire. Le choix des enquêtés a été fait au moyen de la technique de l'échantillonnage aléatoire stratifié. Cette technique consiste à diviser la population cible en sous-groupes homogènes ou « strates ». La stratification a concerné les services administratifs, les services de pré-collecte, de collecte et de transport. Il est important de préciser que l'échantillon retenu privilégie les opérateurs de la collecte du fait de leur rôle-clé dans la chaîne de collecte. Nous avons réalisé les enquêtes auprès de quatre- vingt-quatre personnes dont soixante de la Lassire Déchets Service (LDS) et vingt-quatre de Villers Service Côte d'Ivoire (VS-CI), soit respectivement, 38 % et 24 % des employés de ces entreprises. Le tableau I présente la répartition des enquêtés par entreprise.

Tableau I : Répartition de l'échantillon par service.

Prestataires	**Services**	
	Lassire Déchet Service (LDS)	**Villers Services**
Administrateurs	05	02
Pré- collecteurs	30	12
Collecteurs	15	06
Transporteurs	10	04
Total	**60**	**24**

Source : Enquête, juin 2018

La pré-enquête s'est déroulée de mai à juin 2018 auprès du service de salubrité de la mairie d'Adjamé. Elle a permis de tester et de corriger le questionnaire. L'enquête proprement dite a eu lieu en août 2018 dans la commune d'Adjamé, précisément à la Lassire Déchets Service (LDS) et à Villers Service Côte d'Ivoire (VS-CI). Ce sont deux entreprises qui sont situées non loin de la mairie de cette commune marchande.

2. Analyse et interprétation des données de terrain.

2.1. Caractéristiques sociodémographiques des acteurs de la collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères à Adjamé est essentiellement effectuée par les hommes qui représentent environ 74 % des acteurs (Figure 1). La faible représentation des femmes est liée à la pénibilité du travail. Les femmes sont plus dans la pré-collecte et l'administration.

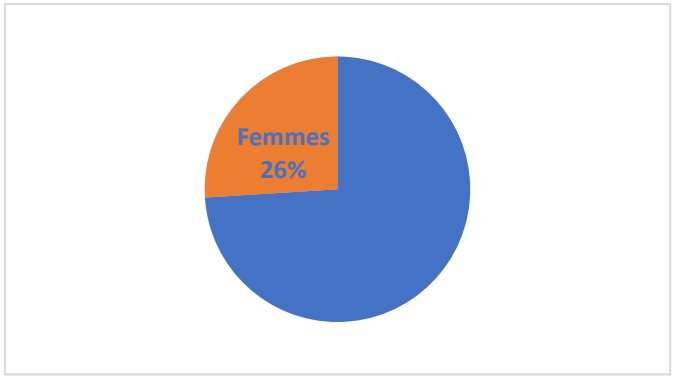


Figure 1 – répartition par sexe des acteurs de la collecte des ordures ménagères.

L'activité est pratiquée, en majorité, par des personnes dont l'âge se situe dans l'intervalle de 25 ans et plus (Figure 2).

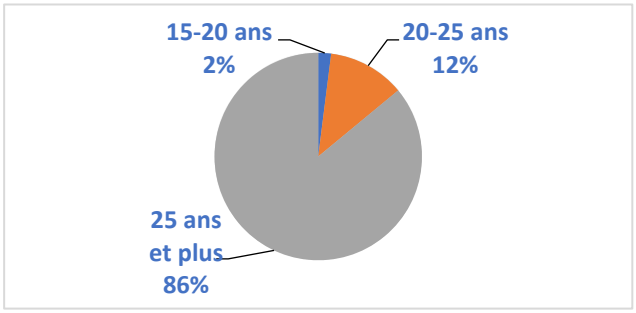


Figure 2 – répartition par classes d'âge des acteurs de la collecte des ordures ménagères.

La plupart des acteurs ont suivi des études primaires, secondaires et universitaires. La figure 3 montre que la collecte des ordures ménagères n'est pas l'apanage des personnes non instruites qui occupent, toutefois, la deuxième place de l'échantillon.

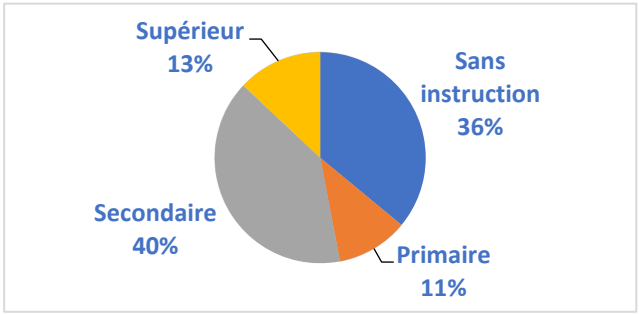


Figure 3 – répartition par niveau d'instruction des acteurs de la collecte des ordures ménagères.

Une proportion de 48 % d'employés vivent en couple et 37 % sont célibataires (Figure 4). Les recrutements, dans les services, ne sont pas faits sur la base de l'appartenance religieuse. Les employés de toutes croyances sont représentés dans les services de collecte des ordures ménagères. On observe cependant la prédominance des musulmans (42 % de l'échantillon).

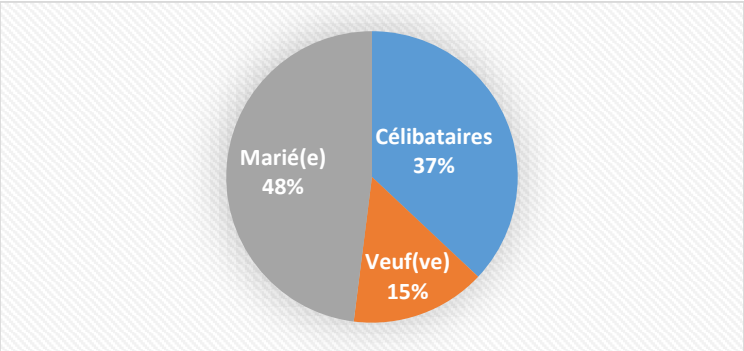


Figure 4-Répartition des enquêtés selon leur statut matrimonial

L'analyse de ces cinq caractéristiques montre que le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, la situation matrimoniale et la religion n'ont aucune influence sur la pratique des métiers relatifs à la gestion des ordures ménagères. Les employés ont des motivations variées. Ils ont cité, par ordre d'importance, la rémunération intéressante, la recherche d'emploi, la formation et participation à l'assainissement de la commune. En nous référant à la théorie de la motivation, nous pouvons affirmer que les motivations des employés peuvent expliquer l'irrégularité de la collecte, en ce sens que les employés s'intéressent plus à la rémunération qu'à la salubrité de la commune.

2.2. Organisation et fonctionnement des services (LDS et VS)

2.2.1. La Lassire Déchets Service

Lassire Déchets Services est une entreprise créée en 1989. Elle dispose de 160 agents. Les services administratifs comptent 05 agents. Les agents d'exécution sont au nombre de 155. Ils sont recrutés pour des fonctions bien définies (administrateur, pré-collecteur, collecteur et transporteur). Ils exercent dans tous les secteurs d'activités quels que soient leur sexe, âge, niveau d'instruction (Tableau II).

Tableau 2- Répartition de l'échantillon selon les fonctions occupées au sein des entreprises

FONCTION DES AGENTS	PRESTATAIRES			
	LASSIRE DECHETS SERVICES		VILLERS SERVICES (VS)	
	Effectifs	Fréquences (%)	Effectifs	Fréquences
Administrateurs	5	8	2	1/12ème
Pré-collecteurs	30	50	12	La moitié
Collecteurs	15	25	6	1 quart
Transporteurs	10	17	4	1/6ème
Total	**60**	**100**	**24**	**24/24**

Source : données d'enquête, 2018.

Le tableau 2 montre que les deux-tiers des employés sont pré-collecteurs ou collecteurs des ordures. Les deux entreprises manquent de services de traitement des ordures, malgré l'importance de ces services dans la chaîne de gestion des déchets. Les transporteurs sont en nombre insuffisant.

Ressources matérielles

La LDS dispose, pour le ramassage des ordures ménagères de deux types de matériels : les petits matériels (fourches, râteaux bacs à ordures) et les matériels roulants (brouettes, charrettes, tracteurs, camion- tasseurs, camion ampiroll, etc).

Fonctionnement

La LDS fonctionne selon un schéma directeur matérialisé comme suit :

- **La pré-collecte ou collecte de base**

C'est le stade de ramassage des déchets. Ce service nécessite l'utilisation des poubelles et/ou des sacs, des brouettes ou des engins de transport élémentaires. Il est effectué par les producteurs de déchets eux-mêmes, et qui sont relayés par les pré-collecteurs dans cette tâche. Ces derniers assurent la collecte de base, généralement, dans les zones non accessibles aux véhicules de collecte.

- **La collecte**

Elle correspond à l'enlèvement des déchets pré-collectés et déposés dans les bacs et coffres communautaires. Ce service est assuré par des sociétés de collecte ou par les services Techniques municipaux. Les équipements nécessaires à ce type de service sont les coffres de diverses capacités, les abris à poubelle, les véhicules pour le transport des déchets.

- **Le transport**

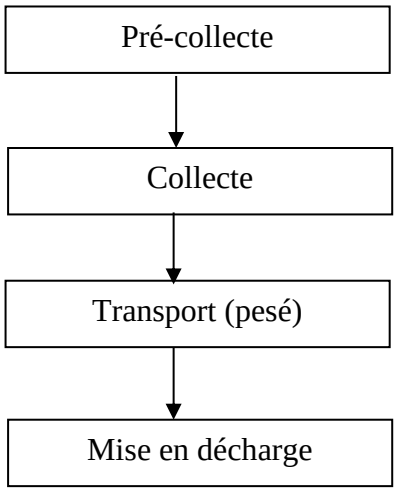
C'est le transport des déchets de dépôts communautaires aux lieux d'élimination. Dans le cas des grandes localités, comme Abidjan où la production d'ordures ménagères est considérable, le transfert s'effectue à deux étapes :

- du dépôt communautaire à un poste de transfert ;
- du poste de transfert à la décharge publique.

Ce système a l'avantage de minimiser le coût du transfert, dans la mesure où les véhicules de collecte sont relayés par des postes de transfert et par des camions de plus grandes capacités.

- **Le traitement**

C'est l'étape de l'élimination, de l'incinération, de l'enfouissement. Cela nécessite un centre d'enfouissement sanitaire et contrôlé. Le traitement constitue donc la dernière étape de la filière.



Source : service technique Lassire Déchet Service juin, 2018

Répartition des ressources humaines

Le personnel de la LDS est composé de 160 employés dont 68 embauchés. Le personnel embauché est composé de collecteurs, de transporteurs et du personnel administratif. La LDS n'embauche pas de pré-collecteurs. Elle emploie des agents sur contrat de 1 mois renouvelable. Ainsi pouvons-nous classer les employés de la LDS en deux groupes : les pré-collecteurs et les collecteurs

Les pré-collecteurs

Les pré-collecteurs sont des individus qui décident de participer de manière volontaire au pré collecte d'ordures ménagères en faisant du porte à porte. Ils acheminent donc ces ordures vers

les bacs à ordures. En ce qui concerne les pré- collecteurs, on peut les classer en deux catégories : les charretiers et les surveillants de coffre.

Les charretiers sont le premier groupe de pré-collecteurs. Ils font le porte à porte de manière volontaire. Ils sont cependant rémunérés par les ménages dont ils s'occupent du ramassage des ordures. Ils n'ont aucun engagement ni avec la LDS, ni avec les autorités municipales. Par contre, ils ont quelques échanges de services avec les surveillants de coffre.

Les surveillants de coffre ou les éboueurs constituent la deuxième classe de pré-collecteurs. Ils sont chargés de veiller au remplissage des coffres, mais aussi de les remplir avec les ordures ménagères versées par terre par les ménages ou certains charretiers. Ce sont donc ces surveillants qui sont pris en compte par la LDS. En effet, les surveillants de coffre sont engagés par la LDS sous forme contractuelle à durée déterminée (un mois renouvelable). Ils adressent une demande d'installation de coffre à ordures dans leur zone. Cela se fait en accord avec les agents de salubrité de la commune. La LDS envoie donc son service d'exploitation inspecter le lieu, après analyse de la demande. Une fois le contrat signé, les surveillants se mettent aussitôt au travail et sont rémunérés par mois, selon le nombre de coffres levés sur le site, par les camions de la LDS, dans le mois. Il est à noter que les surveillants de coffre sont sous leur propre responsabilité. Dans cette tâche la société ne constitue qu'un appui technique pour eux.

Outre les surveillants de coffre, les balayeuses sont également employées par la LDS. Elles sont rémunérées par mois par l'intermédiaire de la mairie. Elles sont payées par la LDS.

Les collecteurs

Les collecteurs sont les employés chargés du regroupement des ordures ménagères en attendant leur transport pour la mise en décharge. Embauchés, ils sont pris en compte par la société. Des tracteurs et des camions tasseurs comme ‘’matériels roulants ‘’ sont mis à leur disposition, mais aussi de ‘’petits matériels,’’ tels les fourches, les bottes, les gants, les cache-nez.

Le service du transport et la mise en décharge constituent la dernière étape de la collecte. Cependant, cette catégorie d'employés de la LDS est souvent confrontée à des difficultés sur le terrain

Répartition des ressources matérielles

Pour la commune d'Adjamé, la LDS dispose de 2 camions empirolls, 1 porte coffre, 5 tasseurs, 20 coffres (20 m^3), 10 coffres (7cm^3), 2 camions à grappins ou bennes preneuses. Les 30 coffres sont repartis sur 15 sites. Pour les coffres de 20 m3, nous avons les sites de

collectes suivants : Marché de feuilles 1, Ecobank 1,2 et 3, Forum 1, 2 et 3, Roxy 1 et 2, Madeleine 1 et 2, UTB 1, Site prostant 1 et 2 et Hôtel patient.

Limites de la LDS sur le terrain

Le manque de personnel représentant la société sur le terrain a des répercussions sur les activités de l'entreprise. En effet compte tenue de l'insuffisance d'agents contrôleurs ou encadreurs sur le terrain, les employés sont souvent livrés à eux-mêmes. Ce qui engendre parfois des altercations entre la population et ceux-ci. Les chauffeurs des camions empirolls disposent, souvent mal, les coffres sur les sites. Les pré-collecteurs laissent quelque fois les ordures envahir leurs espaces de pré-collecte. Aussi, la LDS n'est-elle pas spécialisée dans le traitement des ordures. La décharge est mal gérée. Elle ouvre tardivement à 8 heures et ferme tôt à 20 heures. Elle ne tient pas compte des problèmes qui pourraient se poser au niveau du transport quant à la fluidité routière. Il est à remarquer que le nombre incontrôlé de véhicules du parc automobile crée de graves problèmes d'encombrement surtout aux heures de pointe. Ainsi, l'Etat n'a pas honoré ses engagements quant à la rémunération des ordures. En effet, les ordures sont rémunérées par tonnage à la décharge à raison de 6500 F/tonne.

2.2.2. Villers service Côte-d'Ivoire

Présentation de la structure

Villers Services (VS) est une société spécialisée dans la collecte des ordures ménagères. Elle a été créée en 2004, mais opère à Adjamé, depuis mars 2010. Son siège social est situé dans la commune du plateau, précisément à l'immeuble alpha 2000 au 17ème étage. Elle dispose d'un garage localisé dans la commune de Yopougon sur le site de l'ancien garage de l'ex-SITAF.

Organisation

Pour l'accomplissement de sa mission, Villers Services Côte d'Ivoire utilise les ressources humaines et matérielles ci-dessous :

- **Ressources humaines**

Pour mener à bien leur mission à Adjamé, Villers services-CI dispose de deux services spéciaux : le service de collecte des ordures et le service logistique et technique.

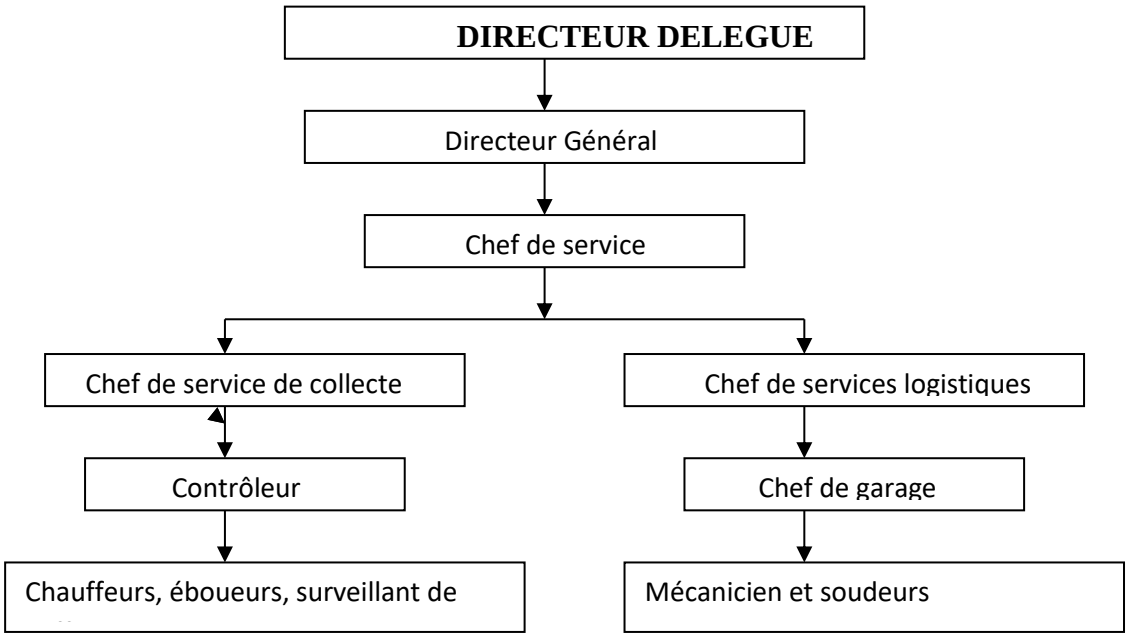
Le service de collecte des ordures est organisé comme suit :

- la Pré-collecte ;
- la collecte ;
- le transport ;

- la mise en décharge.

Le service logistique et technique comprend un directeur d'exploitation, un directeur technique, un chef du parc automobile, un chef magasinier, un chef garagiste, un chef du parc adjoint, un aide magasinier.

Organigramme de la société Villiers Service Côte d'Ivoire



Sources : secrétariat de Villers services-CI 2018

Le personnel d'exploitation est constitué d'un chef d'exploitation et d'un contrôleur par commune. Le personnel est choisi selon les critères suivants : savoir lire, écrire et avoir une compétence professionnelle.

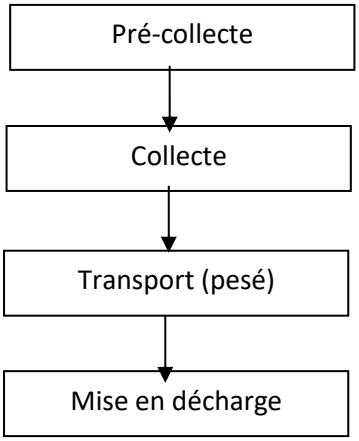
- **Ressources matérielles**

Pour le ramassage des ordures ménagères dans la commune d'Adjamé, Villiers Services Côte d'Ivoire dispose de deux types de matériels : les petits matériels (fourche, râteaux, bacs à ordures) et les matériels roulants (brouettes, benne-preneuses, camion tassseurs, camions empiroll.

Pour la commune d'Adjamé, Villiers Service Côte d'ivoire utilise 1 benne-preneuse, 1 camion emperoll, 1 camion-tasseur et 10 coffres de 20 m3.

Fonctionnement

Pour le fonctionnement, Villers services Cote d'Ivoire s'est établi un schéma directeur comme suit :



Source : service logistique Villiers Service Côte d'Ivoire, 2018

Répartition des ressources humaines

Villiers Services Côte d'ivoire compte à ce jour 101 employés. Le personnel est composé de 12 administrateurs. Pour la commune d'Adjamé, utilise 23 agents embauchés et contractuels. Le personnel affecté à la commune d'Adjamé comprend 1 superviseur ; 2 surveillants de coffre par site et 2 chauffeurs.

Les surveillants de coffre ou les éboueurs constituent la deuxième classe de pré-collecteurs. Ils sont chargés de veiller au remplissage des coffres, mais aussi de les remplir avec les ordures ménagères versées par terre par les ménages ou certains charretiers. Ils sont embauchés par la VS-CI et sont installés sur les sites par le chef d'exploitation de la société.

Les collecteurs embauchés sont chargés du regroupement des ordures ménagères, en attendant leur transport pour la mise en décharge. Des tracteurs et des camions tasseurs comme ''matériels roulants '' sont mis à leur disposition, mais aussi de ''petits matériels'' tels les fourches, les bottes, les gants, les cache-nez.

Le service du transport et la mise en décharge constituent la dernière étape de la collecte. Cependant, cette catégorie d'employés de VS-CI est souvent confrontée à des difficultés sur le terrain.

Répartition des ressources matérielles

Villiers Service dispose de deux types de matériels : les petits matériels (pelles, fourches…) et les matériels roulants (empiroll, camions-tasseurs…) Pour la commune d'Adjamé, elle dispose d'une benne preneuse, d'un camion empiroll et de dix coffres de 20 m^3 ; Les 10 coffres sont répartis sur 6 sites : Maternité Thérèse Houphouët Boigny, Complexe, CMA, MACACI, BRACODI, Agban-tracteur.

Limites de VS-CI sur le terrain

VS-CI est confronté à une insuffisance de chauffeurs et de contrôleurs. Ce qui entraine souvent les retards dans la levée de coffres. VS-CI connaît également des problèmes de matériel roulant et de coffres pour la collecte des ordures ; ce qui la conduit à céder certains de ses sites à la LDS qui dispose d'un nombre important de coffres. Au niveau de la décharge, VS-CI connaît les mêmes difficultés que celles rencontrées par la LDS.

2.2.3. Les conditions de travail à LDS et VS-CI

Les employés intègrent les entreprises par recrutement direct dans plus de 70 % des cas et via les réseaux sociaux. A VS, les deux-tiers des employés bénéficient d'une prise en charge médicale. En revanche, à LDS, la situation inverse est observée. Plus des deux-tiers ne bénéficient pas de prise en charge médicale (tableau 3) alors que les agents travaillent dans un domaine à risque sanitaire élevé. La non prise en charge médicale peut être un facteur de démotivation des employés. Cette démotivation peut avoir des incidences sur le rythme de ramassage des ordures. Les employés dont la prise en charge médicale n'est pas assurée, se désintéressent de plus en plus de la collecte des ordures, du fait des risques sanitaires encourus.

Tableau 3-Répartition des enquêtés par entreprises et selon leur prise en charge médicale

Employés	**LASSIRE DECHETS SERVICES**		**VILLERS SERVICES (VS)**	
	Effectifs	**Fréquences (%)**	**Effectifs**	**Fréquences**
Bénéficiaires	20	33	18	2 tiers
Non bénéficiaires	40	67	06	1 tiers
Total	**60**	**100**	**24**	

Source : données d'enquête, mai 2018.

Les conditions de travail peuvent constituer un frein au dynamisme des travailleurs. A Lassire Déchets Service, 72 % des employés déclarent travailler dans des conditions défavorables et très défavorables. En revanche, à Villers Service, plus de la moitié estime travailler dans des conditions très favorables et favorables (Tableau 4). Les odeurs dégagées par les ordures, le manque de petits matériels, les retards de paiement des salaires sont les principaux indicateurs des mauvaises conditions de travail. Ces mauvaises conditions de travail ont également une influence sur la collecte des ordures. Elles justifient l'amoncellement des ordures dans les quartiers de la commune.

Tableau 4-Répartition des enquêtés par entreprise et selon leurs avis sur les conditions de travail.

Conditions de travail	**LASSIRE DECHETS SERVICES**		**VILLERS SERVICES (VS)**	
	Effectifs	Fréquences (%)	Effectifs	Fréquences
Très favorables[1]	5	8	14	Plus de la moitié
Favorables[2]	12	20	3	1/8ème
Défavorables[3]	29	48	5	Moins d'1/5ème
Très défavorables[4]	14	24	2	1/12ème
Total	**60**	**100**	**24**	**24//24**

Source : données d'enquête, mai 2018.

En dépit des mauvaises conditions de travail, la durée de vie du travail dans l'entreprise LDS est de plus d'un an, pour 75 % des agents. Les problèmes d'accès à l'emploi sont sans doute le facteur explicatif. A VS, par contre, plus des deux tiers des travailleurs ont une durée de vie dans l'entreprise de moins d'un an. La présence des entreprises LDS et VS-CI ne résout pas le problème de la collecte des ordures à Adjamé. Cette collecte s'avère irrégulière.

2.2.4. Facteurs de mauvaise gestion des ordures ménagères

Les facteurs de mauvaise gestion des ordures ménagères à Adjamé sont de nature interne et externe.

Facteurs internes

Les problèmes auxquels sont confrontés les services compétents de la Mairie d'Adjamé et les sociétés de collecte sont complexes et variés. On relève des facteurs d'ordre social, technique, économique et politique.

Les facteurs d'ordre social sont liés aux conflits fréquents entre collecteurs et charretiers. La clientèle des charretiers est essentiellement constituée de familles, de commerçants vendant sur les marchés et quelques prestataires. En effet, les charretiers pratiquent le « porte à porte » en pré-collectant les ordures. Les charretiers sont rémunérés quotidiennement par les ménages. Les collecteurs, à bord des camions-tasseurs, font également le « porte à porte »,

[1] Conditions de travail très favorables : rémunération satisfaisante, paie régulière, assistance sanitaire garantie, amabilité des dirigeants.

[2] Conditions favorables : lorsque les employés ont cité les trois quarts des indicateurs suivants : salaire satisfaisant, paie régulière, assistance sanitaire garantie et amabilité du patronat.

[3] Conditions défavorables : salaire satisfaisant et paie régulière

[4] Conditions très défavorables : salaire satisfaisant (1 quart des critères cités)

mais de manière gratuite. Cette gratuité de la collecte des ordures gêne les charretiers et crée des situations conflictuelles entre eux et les collecteurs.

Plusieurs facteurs influencent la collecte des ordures. On peut citer :

- le manque d'infrastructures techniques. Il est un frein à la gestion rationnelle et efficiente des ordures ménagères. La Mairie ne dispose pas de moyens techniques conséquents pour la collecte des ordures. Elle manque de véhicules ;
- les encombrements des voies de circulation qui engendrent les accidents ou les retards de d'évacuation des ordures vers les décharges ;
- l'enclavement des quartiers à faible densité de population qui limite la circulation des véhicules ;
- l'indisponibilité des terrains pour l'implantation d'espaces de regroupement des ordures ;

Les facteurs économiques sont les suivants :

- le manque de garanti du financement de la gestion des ordures ménagères. La Mairie, faute de moyens financiers, ne peut financer la gestion des ordures ménagères ;
- l'irrégularité de paiement des agents de la Mairie ;
- l'intervention limitée des pré-collecteurs du fait de l'insuffisance de leurs gains. D'une manière générale, les abonnements des ménages auprès des charretiers, se font sur la base de l'oralité.

Sur le plan politique, au niveau institutionnel, le service de l'environnement n'a aucune responsabilité. Toutes les décisions sont prises par le Ministère de la ville et de la salubrité urbaine. Ce Ministère s'occupe du choix des sociétés de collecte des ordures et de leur affectation à Adjamé.

Au niveau réglementaire et institutionnel, le manque de réglementation communale et le non-respect des lois et des normes environnementales créent une véritable anarchie. Les populations dégradent l'environnement sans être inquiétées. A ces problèmes, on peut ajouter le manque d'éducation environnementale de la population, et la non qualification des jeunes pré-collecteurs ambulants.

Facteurs externes

L'irrégularité de la collecte des ordures ménagères au niveau social se justifie par les facteurs sociaux, économiques et politiques.

En ce qui concerne les facteurs sociaux, la forte population que la commune reçoit chaque jour est un obstacle à l'amélioration du cadre de vie, car la majorité de cette population n'a

pas une culture de protection de son cadre de vie. Les gens ont une mauvaise compréhension de la notion de la qualité de leur cadre de vie. Ils ont à l'origine des dépotoirs sauvages. A cela s'ajoute l'installation anarchique des commerçants sur les trottoirs. Ces vendeurs contribuent également à la multiplication de ces dépotoirs. Le non emballage des ordures ménagères par les ménages est aussi un problème. Les ordures sont, dans la plupart des cas, déversées à même le sol, à proximité des bacs à ordures.

Les facteurs économiques sont divers :

- le retard du règlement des factures des notables d'Akouedo par l'Etat ;
- le retard du règlement des factures des sociétés de collecte par l'Etat ; cette situation met les sociétés de collecte en difficulté, car elles se trouvent dans l'incapacité de payer le personnel et les pré-collecteurs. Ceux-ci n'ayant pas de salaire décident parfois de suspendre leurs activités ;
- l'augmentation du prix du carburant ;
- le manque de subvention extérieure pour la collecte des ordures ;
- la défaillance du système de collecte (temps lent de chargement par kilogramme d'ordures ménagères, distance maximale de parcours, coûts).

Il est à noter que la politique de gestion des ordures ménagères est mal orientée. Le fonctionnement du Centre d'Enfouissement Technique (CET) est inadéquat. La décharge ouvre à des heures tardives (8h 30) et ferment ses portes trop tôt (20 h). La communauté d'Akouedo, adjacente à la décharge, a bloqué, à plusieurs reprises, l'accès à la décharge. Le nouveau projet d'extension de la décharge, proposé par le comité, n'a pas encore abouti. Il vise la spécialisation des quais et le déversement contrôlé des ordures. Les responsabilités de l'Etat sont mal définies, et sont parfois contestées. En fait, il y a un manque de volonté de l'Etat dans la gestion des ordures ménagères. Il existe un dysfonctionnement du comité spécial mis en place, depuis 1999. Ce comité est constitué de représentants du District de la Ville d'Abidjan, du Ministère de la santé, du Ministère de l'environnement et des Entreprises de collecte. Les pré-collecteurs sont entrés en scène, en raison des lacunes d'ASH international. Ils reçoivent une formation du ministère de l'environnement et un soutien technique des communes, telles Yopougon, Adjamé, Abobo et Koumassi. Ces communes ont la responsabilité d'accorder des autorisations d'occupation des sites sur leurs territoires. A l'heure actuelle, l'association générale des pré-collecteurs d'ordures ménagères, créée le 20 mars 1991, est devenue, le 26 juin 1994, l'organisation ivoirienne de propreté publique qui est dirigée non plus par un président mais par un Directeur Général. Les pré-collecteurs souhaitent être reconnus comme des partenaires au sein des filières de collecte et se voir offrir

des contrats par l'entreprise ASH International chargée de la collecte des ordures ménagères. En réalité, il n'y a pas d'organisation politique entre les pré-collecteurs, l'Etat et les Entreprises de collecte. Le réseau de récupération n'est ni reconnu ni structuré. Une étude financière menée récemment par le Fonds de Développement Français (FDF) en 1995 a permis d'estimer le nombre de récupérateurs à 800 dont 280 œuvrent dans la seule décharge d'Akouedo. Les récupérateurs ne sont pas équipés et mettent souvent leurs vies en danger. Les accidents ne suscitent d'ailleurs plus l'intérêt public. Les récupérateurs sont enterrés sous les ordures ou écrasés par les bulldozers et les camions. L'étude souligne également l'importance économique de la récupération et du recyclage dans l'industrie des métaux et des plastiques. Par contre, elle n'insiste pas assez sur les graves risques que représente la revente non réglementée de produits récupérés aux consommateurs. Les ménages n'ont pas d'influence sur le régime politique. En effet, malgré leur appui aux initiatives des pré-collecteurs et leurs contributions financières, les autorités centrales ne les consultent pas. Celles-ci sont d'avis qu'elles doivent sensibiliser les ménages, mais ne les considèrent pas comme des participants éventuels au régime d'administration publique. L'Etat et la société de collectes hésitent à intervenir dans les secteurs où les pré-collecteurs ont connu du succès. Ainsi la distribution des sacs à ordures qu'ASH international avait unilatéralement entreprise en juillet 1995, a été négativement reçue par les ménages, malgré le fait que ces derniers voulaient contribuer à régler le problème des déchets et même s'il s'agissait en soi d'une idée. Nous retenons que l'irrégularité du ramassage des ordures dans la commune d'Adjamé est parfois indépendante des prestataires de collecte. Cette discontinuité est aussi provoquée par plusieurs raisons internes et externes, d'ordre social, économique et surtout politique. En somme, pour son assainissement, la commune d'Adjamé compte deux sociétés de ramassage des ordures ménagères, qui sont les principaux exécutants de la chaîne de collecte : Lassire Déchets Service (LDS) et Villiers Service Côte d'Ivoire (VS-CI). Ces deux prestataires ont quasiment la même organisation et le même mode de fonctionnement. Ces prestataires de service connaissent des limites dans l'exécution de leur tâche. Malgré leur présence, on constate une discontinuité dans le ramassage des ordures ménagères dans ladite commune.

Conclusion et recommandations

L'irrégularité de la collecte des ordures ménagères à Adjamé est un problème crucial et réel. Les résultats de l'analyse montrent la présence effective des acteurs de collecte des ordures ménagères dans notre zone d'étude. Cependant, ces acteurs sont confrontés à divers problèmes (nombre insuffisant du personnel sur le terrain, conflits entre pré-collecteurs privés

et agents des entreprises, démotivation des agents). L'insalubrité prend de plus en plus de l'ampleur dans la commune d'Adjamé, malgré la présence des acteurs de collecte.

Il est souhaitable que les autorités compétentes adoptent les mesures suivantes :

- élaborer des mécanismes de financement et des mesures de récupérations des coûts réalisables ;
- améliorer les méthodes de collecte en valorisant les déchets recyclables ;
- mettre en place une veille sur les risques majeurs susceptibles d'affecter le cadre de vie de la population ;
- réduire le nombre d'intervenants institutionnels et préciser leurs responsabilités ;
- veiller au respect des lois et aux normes environnementales ;
- faciliter la circulation des véhicules de ramassage ;
- inciter les autorités à régler convenablement le dû du prestataire de service ;
- renforcer la coopération entre la cellule salubrité de la Mairie et les jeunes pré-collecteurs informels ;
- attribuer les responsabilités de choix des sociétés de collecte des ordures à la Mairie. le Ministère devrait se décharger de certaines charges.

Références bibliographiques

ADEPOJU onidokun, 1999, la *gestion des déchets urbains : des solutions pour l'afrique*, collections Karthala, 102 p.

ALBARELLO luc, DIGNEFFE Françoise, HIERNAUX Jean Pierre et *al*., 1995, *pratiques et méthodes en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 180 p.

BANAU, 1975, E*nvironnement et qualité de vie*, collection bibliothèque de l'environnement, Bordeaux, 72 p.

BOIZO Kipré Paul, 1997, Crise, gestion municipale, participation populaire et les rapports de pouvoir dans la ville, Abidjan : ORSTOM, 43 p.

DURKHEIM Emile, 1990, (5ème édition), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Quadrige/Puf, 95 p.

FREYSSINET jacquets, 1995, *Méthodes de recherches en sciences sociales*, sl. montchrestien, 107 p.

LAPOIX Francis, 1892, *Sauver la ville*, Paris, Edition Sang de la terre, 36 p.

LEDORLOT Eric, 2000, *Les déchets ménagers : pour une recherche interdisciplinaire*, Université de Paris, Thèse de Doctorat, Ladys, 210 p.

MARE MON Toussé et Raymond Gilles, Juillet, 1997, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, Bréal, 42 p.

NDA Paul, 2002, Méthodologie *de la recherche : de la problématique à la discussion des résultats*, Abidjan : Educi, 37 p.

QUIPVY Raymond, 1998, *Manuel de recherche en sciences sociales*, paris, Dunod, 287 p.

LES TRAVAILLEURS LOCAUX DE LA MINE DE BISSA GOLD AU BURKINA FASO : PRECARITE OU SECURITE ?

ZONGO TONGNOMA, Attaché de recherche à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) du CNRST/Burkina Faso. *Email : ztongnom@gmail.com*

MARIE-THERESE ARCENS SOME, Chargé de recherche à l'Institut des Sciences et des Sociétés (INSS) du CNRST/Burkina Faso. *Email : mtarcens@hotmail.com*

Résumé

Les ressources naturelles, notamment l'exploitation des ressources minières, font de plus en plus l'objet d'une immense convoitise dans la plupart des pays africains dont le Burkina Faso. L'installation d'une mine crée des attentes au sein de la population riveraine. Tous rêves de travailler dans une mine industrielle. Pour comprendre ce renouveau, cet article examine la perception de la population de Sabcé concernant les emplois offerts par la mine de Bissa Gold dans le centre Nord du Burkina Faso, tout en jetant un regard sur l'impact qu'elle engendre sur les autres activités. Ainsi, l'analyse des mutations, ainsi que les multiples implications de la mine sur la vie des individus, sur l'environnement et l'emploi montrent clairement que la mine de Bissa Gold a plutôt complexifié l'accès à l'emploi dans ladite commune et la dégradation des autres activités dans le système rural. En effet, la plupart des jeunes qui avaient comme unique emploi « l'orpaillage » fut chassé des sites aurifères artisanaux au profit de la mine industrielle. À partir des données collectées, d'une manière qualitative sur le terrain, entre 2018 et 2019, auprès des chefs de ménages, des élus locaux, les agents de la sécurité, le responsable des eaux et forêts, le responsable agricole, les comités villageois de développement (CVD), quelques anciens travailleurs de la mine et sur la base d'une méthode pragmatique d'enquête, l'article vise à identifier et à analyser les causes de ce retournement de situation, vis-à-vis de la population locale, ainsi que les conséquences qui en découlent sur la poursuite des activités de la mine

Mots clés : *Mine, ressources minières, Sabcé, Burkina Faso.*

Abstract

Natural resources, in particular the exploitation of mineral resources, are increasingly the object of immense covetousness in most African countries, including Burkina Faso. The installation of a mine creates expectations for the waterfront population. All dreams of working in an industrial mine. To understand this revival, this article examines the perception of the people of Sabcé regarding the jobs offered by the Bissa Gold mine in the northern center of Burkina Faso, while taking a look at the impact it has on other activities. Thus, the analysis of mutations, as well as the multiple implications of the mine on the lives of individuals, on the environment and employment clearly show that the Bissa Gold mine has rather complicated access to employment in the so-called commune and the degradation of other activities in the rural system. Indeed, most of the young people who had as their only job «the gold mining» were driven from the artisanal gold sites to the industrial mine. Based on data collected in a qualitative way on the ground between 2018 and 2019 from heads of households, local elected officials, security officers, the head of water and forests, the head of agriculture, village development committees some former mine workers and on the basis of a pragmatic method of investigation, this article has